DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi Quatorze du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Yvan MARTIAL) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Paulette LAPIN) – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Philippe SARABUS (excusé – pouvoir donné à Solaire COCO) – Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET (excusé – pouvoir donné à Adrienne LAMASSE) – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

CM-2017-7S-DAF-105

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE DU GOSIER

Vu les articles L1611-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif présenté par monsieur le Maire ;

Considérant l'avis favorable rendu par la commission "Finance", en date du 7 décembre 2017 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de budget primitif de la ville du Gosier comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	41 444 600,00 €
Dépenses d'ordre (dont prélèvement de 1 003 600 €)	1 653 600,00 €
Total	**43 098 200,00 €**
Recettes réelles	42 598 200,00 €
Recettes d'ordre	500 000,00 €
Total	**43 098 200,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	12 998 200,00 €
Dépenses d'ordre	500 000,00 €
Total	**13 498 200,00 €**
Recettes réelles	11 844 600,00 €
Recettes d'ordre (dont virement de 1 003 600 €)	1 653 600,00 €
Total	**13 498 200,00 €**

Article 2 : D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	43 098 200,00 €	43 098 200,00 €
Investissement	13 498 200,00 €	13 498 200,00 €
Total	**56 596 400,00 €**	**56 596 400,00 €**

Article 3 : D'approuver le programme d'actions de la Ville pour l'exercice 2018 inscrit dans le cadre de ce projet de budget et joint en annexes et d'autoriser monsieur le maire à solliciter les partenaires en vue d'un accompagnement sur ces projets.

Article 4 : Monsieur le Maire, madame la Directrice Générale des Services, madame la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
20 DEC. 2017

Et publication ou notification le
20 DEC. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean-Pierre DUPONT

MAIRIE DU GOSIER
REPUBLIQUE FRANÇAISE
GUADELOUPE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Budget primitif 2018 de la ville du Gosier
Date de transmission de l'acte :	20/12/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	20/12/2017
Numéro de l'acte :	CM20177SDAF105 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	971-219711132-20171214-CM20177SDAF105-DE
Date de décision :	14/12/2017
Acte transmis par :	Ingrid SOUDAN
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires 7.1.1. Budgets et comptes 7.1.1.1. Budgets primitifs